

Est+érel  
côte d'azur  
AGGLOMÉRATION

*Un destin en commun.*

DEVENIR  
*citoyen*  
ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

CHARTRE D'ENGAGEMENT

ANNÉE 2025-2026

Conseil de  
développement+



ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

# CHARTRE D'ENGAGEMENT « **DEVENIR CITOYEN** »

ANNÉE 2025-2026

Nom: .....

Prénom: .....

Établissement scolaire: .....

.....

Classe: .....

**ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION**  
624, CHEMIN AURÉLIEN (ROND-POINT A. KARR) - CS 50133  
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX  
TÉL. : 04 94 19 31 00 - [contact@esterelcotedazur-agglo.fr](mailto:contact@esterelcotedazur-agglo.fr)

[esterelcotedazur-agglo.fr](http://esterelcotedazur-agglo.fr)

# SOMMAIRE

Édito du Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération .....	4
Le Parcours Citoyen, pour quoi faire? .....	5
Modalités et moyens .....	5
Le respect des valeurs de la République .....	6
Cadre et règles de bonne conduite dans les activités .....	6
Signatures .....	7



**Cher élève du collège,  
Candidat au Parcours Citoyen,**

L'entrée au collège marque un stade d'évolution personnelle, celui de l'adolescence qui vous amènera vers l'âge adulte.

Le parcours citoyen vous est destiné et a été voulu et bâti comme un parcours de découvertes et d'apprentissage en tant que jeune citoyen du territoire.

Un parcours de découverte des missions des différents acteurs et métiers qui font vivre l'agglomération : le service public exercé sur le territoire par de multiples acteurs – Estérel côte d'Azur Agglomération et les services de l'État, les entreprises, le monde du sport, les médias, le milieu associatif, etc. C'est aussi l'opportunité de découvrir la richesse de notre patrimoine et de notre histoire.

Ce parcours va vous permettre également d'apporter votre concours aux missions exercées et de découvrir des passionnés qui vous expliqueront leur travail quotidien.

Enfin, ce parcours doit contribuer à faire de vous un citoyen respectueux de ses devoirs et peut-être de vous découvrir une vocation.

Notre territoire a besoin de vous, de votre jeunesse, de votre enthousiasme et de votre volonté de vous investir au service du bien commun.

Je compte donc sur votre engagement en tant que citoyen de demain et je vous donne rendez-vous en fin d'année pour célébrer la fin de votre parcours ensemble !

**Frédéric MASQUELIER**

PRÉSIDENT D'ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION  
MAIRE DE SAINT-RAPHAËL

# LE PARCOURS CITOYEN POUR QUOI FAIRE ?

## LA DÉMARCHE:

Le parcours citoyen pour des collégiens de 3<sup>e</sup> vise à les éveiller à la vie citoyenne, à leur implication dans la cité. Il a été proposé par les membres de l'atelier sécurité du Conseil de Développement qui est une instance de participation démocratique à l'échelle de l'agglomération.

Le parcours s'adresse donc aux jeunes collégiens pour les (re)mobiliser dans la société autour des valeurs de cohésion, solidarité, citoyenneté, responsabilité, mérite, engagement et autour de principes tels que les devoirs et les droits, le respect de l'autorité, le respect des aînés, de l'Autre et des valeurs républicaines.

## LE CONTENU:

Des temps de découverte des missions et actions avec les agents qui les conduisent.

Des temps de contribution personnelle avec l'exécution de petites missions.

## LES ACTEURS:

Ils sont nombreux et impatients de faire découvrir leurs missions au quotidien !

- **Estérel Côte d'Azur Agglomération** qui exerce 33 compétences pour l'ensemble d'un territoire qui unit les communes des Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël
- **La Police Nationale**

- **L'Armée de Terre**, basée au camp LECOQ au Capitou à Fréjus, avec le 21<sup>e</sup> RIMa
- **La Gendarmerie Nationale**, investie de missions de sécurité
- **Le SDIS** ou les pompiers, avec leurs missions de protection civile
- **Des clubs Sportifs** intercommunaux
- **Des associations impliquées dans le domaine social**
- **Un Syndicat Intercommunal, le SEVE**, qui assure la fourniture de l'eau au territoire
- **Des entreprises** qui exercent des missions de service publique comme Véolia pour l'eau.

Et toi, élève d'un collège du territoire !

## QUAND ?

Tout au long de l'année scolaire à partir de la rentrée, sur le temps périscolaire et autour d'une vingtaine d'ateliers, soit deux après-midi par mois avec parfois des activités en soirée et lors des cérémonies patriotiques.

Le Parcours Citoyen est complémentaire au parcours scolaire du collège.

Les activités du Parcours Citoyen pourront être prises en compte dans la notation des élèves et l'oral du Brevet. Elles sont un support pertinent pour le dossier à présenter à l'épreuve orale du DNB et pour les futurs dossiers de Parcoursup.

## MODALITÉS ET MOYENS

**La participation au parcours citoyen suppose la mobilisation de chacun :**

- **Les familles** assureront l'encadrement hors temps scolaire pour les actions individuelles et notamment à l'occasion des commémorations militaires. Il est attendu de leur membres une implication aussi soutenue que celle du jeune inscrit au Parcours
- **Un partenaire (le CARF)** assure l'encadrement hors temps scolaire pour les activités collectives,
- **Les partenaires** préparent des ateliers adaptés et dynamiques
- **Estérel Côte d'Azur Agglomération** assurera gratuitement certains transports des élèves au lieu de l'activité collective.

# LE RESPECT DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

La devise de la République Française, rappelée dans l'article 2 de la Constitution de 1958, est « **Liberté, Égalité, Fraternité** ».

Elle repose sur la philosophie des Lumières et les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Ces valeurs fondamentales se traduisent par des droits :

- La **Liberté** concerne tous les domaines, comme la liberté d'expression ou la liberté de penser
- L'**Égalité** de tous est assurée par le suffrage universel. Cette égalité est aussi juridique : tous les citoyens ont les mêmes droits et devoirs et sont soumis aux mêmes lois
- Enfin, la **Fraternité** évoque la solidarité entre les citoyens.

## CADRE ET RÈGLES DE BONNE CONDUITE DANS LES ACTIVITÉS

La participation au Parcours Citoyen repose sur le volontariat des élèves.

En conséquence, les règles de bonne conduite s'appliquent en toutes circonstances dans le cadre des activités du Parcours Citoyen.

**Le jeune volontaire du Parcours Citoyen se doit de faire preuve de civisme, de savoir-être personnel et de savoir-vivre en collectivité :**

- Respecter et écouter les personnes qui encadrent et animent les ateliers et appliquer leurs consignes
- Proscrire la violence verbale et physique, privilégier la patience, la courtoisie et la politesse vis-à-vis des autres
- Respecter les personnes, notamment les plus vulnérables, et leur venir en aide : tenir les portes, laisser sa place dans les transports aux personnes âgées et aux femmes enceintes, respecter le voisinage en limitant les bruits
- Aider et être solidaire des personnes en situation de handicap et respecter les espaces qui leur sont réservés
- Ranger son téléphone dès que l'encadrement lui demande

**Le jeune volontaire du Parcours Citoyen doit assurer sa sécurité et celle des autres lors de ses déplacements :**

- En bus, bien se tenir à l'occasion des déplacements assurés par la Communauté d'Agglomération pour les activités du Parcours citoyen

- En vélo et en trottinette faire preuve de vigilance et porter un équipement de sécurité (casque et gilet)
- À pied, respecter les feux rouges et ne pas traverser n'importe où.

**Le jeune volontaire du Parcours Citoyen se doit de respecter l'environnement et la propreté des lieux publics :**

- Respecter les lieux visités lors des activités du Parcours Citoyen
- Ne pas dégrader les espaces et le mobilier publics afin que chacun puisse en profiter
- Respecter les consignes de tri des déchets dans une démarche de développement durable
- Réduire le gaspillage, privilégier le recyclage et faire attention à sa consommation d'énergie
- Veiller à la protection des espaces verts, des rivières et de la mer.

**Le jeune volontaire du Parcours citoyen peut faire preuve d'initiatives pour son quartier, sa commune ou l'agglomération :**

- Se rendre acteur : participer aux conseils des jeunes, adhérer en tant que bénévole à une association, soumettre ses idées à la commune...
- S'informer régulièrement des actualités et des événements de la commune et du territoire.

L'équipe pilote de Devenir Citoyen se réserve le droit d'exclure tout jeune ne respectant pas le cadre exigé. Toute absence non justifiée en amont d'une activité provoquera l'exclusion du jeune qui sera remplacé par un jeune de la liste complémentaire.

**Le citoyen est une personne qui réfléchit sur le monde et qui agit pour l'améliorer. Prendre cette place de citoyen, c'est devenir responsable, de soi-même, des autres et du monde qui nous entoure. Toute personne responsable, a des droits et également des devoirs. La citoyenneté est un ensemble de droits et de devoirs.**

**Le Parcours Citoyen d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est là pour t'accompagner dans cette démarche!**

## **SIGNATURES**

Le présent contrat d'engagement est signé par la famille, l'élève et le Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération. Elle formalise l'engagement contractuel des parties.



LE PRÉSIDENT D'ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION  
FRÉDÉRIC MASQUELIER

---

LE REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE

---

L'ÉLÈVE CANDIDAT AU PARCOURS CITOYEN

**Estérel,  
côte d'azur**  
**AGGLOMÉRATION**

*Un destin en commun.*



**ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION**  
624, CHEMIN AURÉLIEN (ROND-POINT A. KARR) - CS 50 133  
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX  
TÉL. : 04 94 19 3100 - [contact@esterelcotedazur-agglo.fr](mailto:contact@esterelcotedazur-agglo.fr)

[esterelcotedazur-agglo.fr](http://esterelcotedazur-agglo.fr)